PD-ABE-810
79554

A.I.D. PROJECT NUMBER 608-0193

FIRST AMENDMENT TO THE PROJECT GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE KINGDOM OF MOROCCO

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

THE ENERGY DEMAND MANAGEMENT PROJECT

PROJET DE L'A.I.D. NUMERO 608-0193

PREMIER AMENDEMENT A L'ACCORD DE DON

ENTRE

LE ROYAUME DU MAROC

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR

LE PROJET DE GESTION DE LA DEMANDE D'ENERGIE

USAID PROGRAM LIBRARY
RABAT - MOROCCO

EN DATE DU JUL 31 1992

A.I.D. Project No. 608-0193

PROJECT GRANT AGREEMENT
Amendment No. 1

Dated July 31, 1992

Between

the Kingdom of Morocco, acting through the Ministry of Energy and Mines ("Grantee"),

And

The United States of America, acting through the Agency for International Development ("A.I.D."),

Together referred to as the "Parties."

WHEREAS, the Kingdom of Morocco and the United States of America entered into an Agreement for the Energy Demand Management Project dated July 22, 1988, pursuant to which this Agreement is entered into by Morocco and A.I.D.; and

WHEREAS, A.I.D. is agreeable to providing an additional increment of funding of $2,000,000 for the Project;

and

WHEREAS, A.I.D is agreeable to extending the Project Assistance Completion Date by two years until September 30, 1995;

and

WHEREAS, the Parties confirm their mutual commitments to the Project;

Projet A.I.D. No. 608-0193

ACCORD DE DON POUR LE PROJET
Amendement no.1

en date du 31 juillet 1992

entre

le ROYAUME DU MAROC, agissant par l'intermédiaire du Ministère de l'Energie et des Mines ("le Bénéficiaire"),

et

les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D."),

désignés ensemble sous le nom de "Parties".

ATTENDU QUE le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique ont conclu un Accord pour le Projet de Gestion de la Demande d'Energie en date du 22 juillet 1988, en vertu duquel le présent Accord est passé par le Maroc et l'A.I.D.; et

ATTENDU QUE l'A.I.D. consent à fournir une tranche de financement supplémentaire de 2.000.000 dollars pour le Projet;

et

ATTENDU QUE l'A.I.D. consent à reporter la Date d'achèvement de l'assistance au Projet de deux années, à savoir jusqu'au 30 septembre 1995;

et

ATTENDU QUE les Parties confirment leur engagement mutuel au Projet;

NOW THEREFORE, the Parties hereto agree as follows:

1. Insert after Article 2, Section 2.1., Definition of Project, the following:

Section 2.2 Incremental Nature of Project

(a) A.I.D.'s contribution to the project will be provided in increments, an additional one being made available in accordance with Article 3.1 of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed. It is anticipated that subject to the above A.I.D.'s total contribution to the project will be eight million six hundred thousand United States (U.S.) dollars ($8,600,000).

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

2. From Article 3, Section 3.1 of the Agreement, delete "five million United States (U.S.) dollars ($5,000,000) ("Grant"), and in lieu thereof, insert

AINSI les Parties conviennent de ce qui suit:

1. Après la Section 2.1, Article 2, intitulée Définition du Projet, inserer le texte suivant:

Section 2.2. Financement du Projet par tranches

(a) La contribution financière de l'A.I.D. à ce projet se fera par tranches. La deuxième tranche sera disponible selon les termes de l'Article 3.1 du présent Accord. Les tranches suivantes dépendront de la disponibilité des fonds alloués à l'A.I.D. pour ce financement, et d'un accord entre les Parties pour procéder à l'utilisation d'une nouvelle tranche. Il est prévu que, sous reserve des conditions sus-mentionnées, la contribution totale de l'A.I.D. au projet sera de huit millions six cent mille dollars (8.600.000 dollars).

(b) Avant la date finale d'achèvement de l'assistance au projet, arrêtée dans le présent Accord, l'A.I.D., après consultation du Bénéficiaire, peut spécifier, dans les Lettres d'exécution du projet, des périodes appropriées pour l'utilisation des fonds octroyés par l'A.I.D. au titre d'une tranche de financement particulière en matière d'assistance

2. A l'Article 3, Section 3.1, de l'Accord, remplacer "Cinq Millions de Dollars (5.000.000 $ U.S.) ("le Don") par "Sept

"seven million United States (U.S.) dollars ($7,000,000) ("Grant").

Millions de Dollars (7.000.000 $ U.S.) ("le Don").

3. From Article 3, Section 3.2 of the Agreement, delete the text of paragraph b and substitute the following language therefor: "(b) the resources provided by the Grantee for the Project will be not less than the equivalent of one million, one hundred twenty three thousand United States (U.S.) dollars ($1,123,000). It is anticipated that the Moroccan private sector will contribute the equivalent of three million two hundred and fourteen thousand United States dollars ($3,214,000) to the project."

3. A l'Article 3, Section 3.2, de l'Accord, remplacer le texte du paragraphe b par ce qui suit: "(b) Les ressources fournies par le Bénéficiaire pour le Projet ne seront pas inférieures à l'équivalent d'Un Million Cent Vingt-Trois Mille Dollars (1.123.000 $ U.S.). Il est prévu que le secteur privé marocain contribuera au Projet pour l'équivalent de Trois Millions Deux Cent Quatorze Mille Dollars (3.214.000 $ U.S.)."

4. From Article 3, Section 3.3 of the Agreement, delete "The Project Assistance Completion Date (PACD) is September 30, 1993", and in lieu thereof, insert "The Project Assistance Completion Date (PACD) is September 30, 1995".

4. A l'Article 3, Section 3.3, de l'Accord, remplacer "La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP), à savoir le 30 septembre 1993" par "La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP), à savoir le 30 septembre 1995".

5. Annex 1, attached hereto, replaces Annex 1 to the Project Agreement.

5. L'Annexe 1 ci-jointe remplace l'Annexe 1 jointe à l'Accord de projet.

6. Annex 2, Project Grant Standard Provisions Annex, is amended to replace Section B.5 with the following:

6. Dans l'Annexe 2, Annexe relative aux Dispositions Générales des Dons, remplacer le texte de la Section B.5 par ce qui suit:

Section B.5 Reports, Accounting Records, Audits, Inspections

Section B.5 Rapports, registres comptables, audits, inspections

(A) The Grantee shall furnish A.I.D. such information and reports relating to the project and to this agreement as A.I.D. may reasonably request.

(A) Le Bénéficiaire fournira à l'A.I.D. sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au Projet et au présent Accord.

(B) The Grantee shall maintain accounting books, records, documents, and other evidence relating to the project and to this agreement, adequate to show, without limitation, all costs incurred under the Grant, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant, the costs of the project supplied from other sources, the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the project toward completion ("Project books and records"). At the Grantee's option, with approval by A.I.D., project books and records shall be maintained in accordance with one of the following methods: (1) generally accepted accounting principles prevailing in the United States, (2) generally accepted accounting principles prevailing in the country of the Grantee, (3) accounting principles prescribed by the International Accounting Standards Committee (an affiliate of the International Federation of Accountants); or (4) such other accounting principles as the Parties may agree to in writing. Project books and records shall be maintained for at least three years after the date of last disbursement by A.I.D..

(B) Le Bénéficiaire tiendra des livres de compte, des registres, des documents et autres justificatifs relatifs au Projet et au présent Accord, indiquant sans restriction tous les coûts encourus dans le cadre du Don, la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre du Don, les coûts du Projet financés par d'autres sources, la nature et l'importance des appels d'offres lancés auprès des fournisseurs éventuels pour les biens et services acquis, la base d'adjudication des contrats et des commandes, et l'état d'avancement général du Projet ("Livres et registres du Projet"). Au gré du Bénéficiaire et avec l'accord de l'A.I.D., les livres et registres du Projet seront tenus selon une des méthodes suivantes: (1) les principes de comptabilité généralement admis aux Etats-Unis, (2) les principes de comptabilité généralement admis dans le pays du Bénéficiaire, (3) les principes de comptabilité prescrits par le Comité International des Normes Comptables (affilié à la Fédération Internationale des Comptables), ou (4) d'autres principes de comptabilité dont les Parties peuvent convenir par écrit. Les livres et registres du Projet seront conservés pendant au moins trois ans après la date du dernier déboursement par l'A.I.D..

(C) If $25,000 or more is disbursed directly to the Grantee in any one Calendar Year under the Grant, the Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing,

(C) Si un montant de 25.000 dollars ou plus est déboursé directement en faveur du Bénéficiaire au cours d'une année civile au titre du Don, le Bénéficiaire, à moins que

shall have financial audits made of the funds disbursed to the Grantee under the Grant in accordance with the following terms:

(1) The Grantee shall select an independent auditor in accordance with the "Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients" issued by the A.I.D. Inspector General ("Guidelines"), and the audits shall be performed in accordance with the "Guidelines".

(2) An audit of the funds provided under the Grant shall be conducted for each Fiscal Year of the Grantee. The audit shall determine whether the receipt and expenditure of the funds provided under the Grant are presented in accordance with generally accepted accounting principles agreed to in Section (B) above and whether the Grantee has complied with the terms of the Agreement. Each audit shall be completed no later than one year after the close of the Grantee's Fiscal Year.

(D) The Grantee shall submit an audit report to A.I.D within 30 days after completion of each audit arranged for by the Grantee in accordance with this Section. The A.I.D. Inspector General will review each report to determine whether it complies with the audit requirements of this Agreement. Subject to A.I.D. approval, costs of audits performed in accordance with the terms of the Section, may be charged to

les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fera effectuer des audits financiers des fonds déboursés en sa faveur au titre du Don, et ce dans les conditions suivantes:

(1) Le Bénéficiaire choisira un auditeur indépendant conformément aux "Directives relatives aux audits financiers contractés par les récipiendaires étrangers" émises par l'Inspecteur Général de l'A.I.D. ("Directives"), et les audits seront effectués conformément à ces Directives.

(2) Il sera effectué un audit des fonds fournis au titre du Don pour chaque année fiscale du Bénéficiaire. Cet audit déterminera si la réception et la dépense des fonds fournis au titre du Don sont présentées selon les principes de comptabilité généralement admis, tels qu'ils ont été fixés à la Section (B) ci-dessus, et si le Bénéficiaire a respecté les termes de l'Accord. Chaque audit sera réalisé au plus tard une année après la clôture de l'année fiscale du Bénéficiaire.

(D) Le Bénéficiaire soumettra un rapport d'audit à l'A.I.D. dans les 30 jours suivant la réalisation de chaque audit organisé par le Bénéficiaire en accord avec la présente Section. L'Inspecteur Général de l'A.I.D. examinera chaque rapport pour déterminer s'il respecte les exigences du présent Accord en matière d'audit. Sous réserve de l'approbation de l'A.I.D., le coût des audits effectués selon

the Grant. In cases of continued inability or unwillingness to have an audit performed in accordance with the terms of this section, A.I.D. will consider appropriate sanctions which will include suspension of all or a portion of disbursements until the audit is satisfactorily completed or A.I.D. performs its own audit.

(E) The Grantee shall submit to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D., a plan by which the Grantee will ensure that funds made available to subrecipients that receive $25,000 or more in any one Calendar Year under the Grant are audited in accordance with this Agreement. The plan should describe the methodology to be used by the Grantee to satisfy its audit responsibilities with respect to any subrecipient to which the Section applies. Such audit responsibilities with respect to subrecipients may be satisfied by relying on independent audits of the subrecipients or any appropriate procedures performed by the internal audit or program staff of the Grantee, by expanding the scope of the independent financial audit of the Grantee to encompass testing of subrecipients' accounts, or by a combination of these procedures. The Plan should identify the funds made available to subrecipients that will be covered by audits conducted in accordance with other audit provisions that would satisfy the Grantee's

les termes de la présente Section pourra être pris en charge par le Don. En cas d'incapacité ou de refus prolongé de faire réaliser un audit selon les termes de la présente Section, l'A.I.D. envisagera les sanctions appropriées, dont la suspension de tout ou une partie des déboursements jusqu'à ce que l'audit soit effectué de façon satisfaisante ou que l'A.I.D. réalise son propre audit.

(E) Le Bénéficiaire soumettra à l'A.I.D., sous une forme et dans un fonds convenant à l'A.I.D., un plan par lequel le Bénéficiaire garantira que les fonds mis à la disposition des sous-récipiendaires recevant 25.000 dollars ou plus au titre du Don au cours d'une année civile, feront l'objet d'un audit conformémemt au présent Accord. Ce plan devra décrire la méthodologie utilisée par le Bénéficiaire pour assumer ses responsabilités en matière d'audit à l'égard des récipiendaires auxquels s'appliquera la présente Section. Les responsabilités en matière d'audit concernant les sous-récipiendaires pourront être satisfaites en ayant recours à des audits indépendants des sous-récipiendaires ou aux procédures appropriées mises en oeuvre par le personnel du Bénéficiaire chargé des audits ou des programmes, en étendant la portée de l'audit financier indépendant imposé au Bénéficiaire à la vérification des comptes des sous-récipiendaires, ou bien par une combinaison de ces procédures. Le plan devra identifier les fonds mis à la disposition des

audit responsibilities (a nonprofit organization organized in the United States is required to arrange its own audits; a for profit contractor organized in the United States that has a direct contract with A.I.D. is audited by the cognizant U.S. Agency; a private voluntary organization organized outside the United States with a direct grant from A.I.D. is required to arrange for its own audits; and a host-country contractor should be audited by the cognizant Grantee contracting agency). The Grantee shall ensure that appropriate corrective actions are taken on the recommendations contained in the subrecipients' audit reports; consider whether subrecipients' audits necessitate adjustment of its own records; and require each subrecipient to permit independent auditors to have access to records and financial statements as necessary.

sous-récipiendaires qui seront soumis à des audits réalisés selon d'autres dispositions en matière d'audit et permettant au Bénéficiaire en la matière de remplir ses responsabilités (une organisation à but non lucratif établie aux Etats-Unis est tenue d'organiser ses propres audits; un entrepreneur établi aux Etats-Unis ayant un contrat direct avec l'A.I.D. est soumis à des audits réalisés par l'institution gouvernementale américaine compétente; une organisation privée bénévole établie en dehors des Etats-Unis bénéficiant d'un don direct de l'A.I.D. est tenue d'organiser ses propres audits; et un contractant du pays hôte sera soumis à des audits réalisés par l'institution contractante compétente du Bénéficiaire). Le Bénéficiaire veillera à ce que des mesures appropriées soient prises suite aux recommandations figurant dans les rapports d'audit relatifs aux récipiendaires; déterminera si les audits des sous-récipiendaires rendent nécessaire un ajustement de ses propres registres; et demandera à chaque sous-récipiendaires de permettre à des auditeurs indépendants d'avoir accès aux registres et états financiers selon les besoins.

(F) A.I.D. may, at its discretion, perform the audits required under this Agreement on behalf of the Grantee by utilizing funds under the grant or other resources available to A.I.D. for this purpose. The Grantee shall afford authorized representatives of A.I.D. the opportunity at all reasonable

(F) L'A.I.D. pourra, à sa discrétion, réaliser les audits requis au titre du présent Accord pour le compte du Bénéficiaire, et ce en utilisant les fonds du Don ou d'autres ressources dont dispose l'A.I.D. à cette fin. Le Bénéficiaire permettra aux représentants autorisés de

times to audit or inspect the Project, the utilization of goods and services financed by A.I.D., and books, records and other documents relating to the Project and the Grant.

l'A.I.D. de vérifier ou d'inspecter, à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par l'A.I.D., et les livres, registres et autres documents relatifs au Projet et au Don.

Except as amended above, the Agreement is unchanged and shall continue in full force and effect.

A l'exception des modifications mentionnées ci-dessus, l'Accord est inchangé et reste pleinement en vigueur dans tous ses effets.

IN WITNESS WHEREOF, the Kingdom of Morocco and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Amendment to be signed in their names and delivered on the day and year first above written.

EN FOI DE QUOI, le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Amendement en leur nom et l'ont fait remettre à la date sus-mentionnée.

United States of America

By: Dennis M. Chandler

Title: Director
USAID/Morocco

Date JUL 31 1992

LE ROYAUME DU MAROC

Par: Moulay Driss Alaoui M'Dagrhi
Titre: Ministre
Ministère de L'Energie et des Mines

Date JUL 31 19

ANNEX 1

AMPLIFIED DESCRIPTION OF THE PROJECT

Except as specifically provided herein, and within the limits of the definition of the Project set forth in Section 2.1, elements of this Project Description may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2 of this Agreement without formal amendment of this Agreement.

ARTICLE I - GENERAL PROJECT DESCRIPTION

A. Project Summary

The goal of the Energy Demand Management (EDM) project is to save foreign exchange and increase productivity by reducing energy waste and by improving efficiency of energy use in Morocco. The purpose is to develop and implement the core of a national energy demand management program.

The project will:

1. Develop an understanding, awareness, and consciousness of EDM, primarily in the Moroccan private sector, within key sectors of the economy;

2. Intervene with selected firms by conducting audits, feasibility studies and

ANNEXE 1

DESCRIPTION ELARGIE DU PROJET

A moins de dispositions particulières du présent Accord, et dans les limites de la définition du Projet présentée à la Section 2.1. de l'Accord de Don pour le Projet, les éléments de cette Description Elargie du Projet pourront être modifiés moyennant un accord écrit des représentants autorisés des Parties nommés à la Section 8.2 du présent Accord sans modification formelle du présent Accord.

ARTICLE I - DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

A. Résumé du Projet

Le but du Projet de Gestion de la Demande de l'Energie (GDE) est d'économiser des devises et d'accroître la productivité en réduisant les pertes d'énergie et en faisant un usage plus rationnel de l'énergie au Maroc. Son objectif est de préparer et de mettre en oeuvre le noyau d'un programme national de gestion de la demande de l'énergie.

Le projet consistera à:

1. mener une campagne d'explication et de sensibilisation sur la gestion de la demande d'énergie surtout dans le secteur privé, dans les secteurs clé de l'économie;

2. intervenir auprès de certaines entreprises en réalisant des audits, des études de faisabilité et des

demonstration projects;

3. Build up a capability within Morocco to conduct energy audits and implement energy demand management techniques; and

4. Conduct specific studies to influence policy decisions on energy demand management issues.

B. Target Sectors

1. To date, the project has concentrated on three sectors that offer promising energy savings potential, appear capable of absorbing and benefitting from EDM technologies, and are important to Morocco's economic base. These sectors are: agroindustry, construction materials, and hotels. The project will not be limited to the above three sectors, but will be able to offer services to other sectors, after dialogue and approval of USAID and the Ministry of Energy and Mines, based on financial resources and on consideration of several factors, including the ability of the project to support their addition and the need for energy efficiency assistance to the sector, and that any proposed activities fall within the national program of the Ministry of Energy and Mines. The specific criteria to be used for the selection of a firm in another sector will be:

projets de démonstration;

3. mettre sur pied au Maroc la capacité nécessaire pour mener des audits énergétiques et appliquer des techniques de gestion de la demande d'énergie; et

4. mener des études spécifiques pouvant influencer les décisions politiques en matière de gestion de l'énergie.

B. Secteurs cibles

1. Jusqu'à présent, le projet s'est concentré sur trois secteurs qui offrent un potentiel prometteur en matière d'économie d'énergie, paraissent capables d'absorber des technologies de gestion de la demande d'énergie et d'en bénéficier, et occupent une place importante dans l'économie marocaine. Ces secteurs sont ceux de l'agro-industrie, des matériaux de construction et de l'hôtellerie. Le Projet ne se limitera pas aux trois secteurs sus-mentionnés, mais pourra offrir des services à d'autres secteurs, après concertation et approbation de l'USAID et du Ministère de l'Energie et des Mines, en fonction des ressources financières et en considération de divers facteurs, y compris la capacité du projet de financer ces nouveaux services et les besoins d'assistance du secteur en matière de rendement énergétique, et que toute activité proposée entre dans le cadre du programme national de maîtrise d'énergie du Ministère de l'Energie et des Mines. Les critères spécifiques dont il

faudra se servir pour la sélection d'une entreprise dans un autre secteur seront les suivants:

- potential energy savings;

- capability of implementing energy conservation measures;

- potential for replicability throughout the sector;

- availability of EDM technology from U.S. suppliers;

- potential export capability, current, or planned;

- priority to small or medium sized company (SME).

The contractor will submit written notice to USAID and MEM of its intention to make an audit proposal to a firm in new sector, together with justification based on the above criteria. If no written objection is received by the Contractor within two weeks, the Contractor will proceed with the audit proposal.

- les économies d'énergie potentielles;

- la capacité de mettre en oeuvre des mesures pour la conservation de l'énergie;

- le potentiel de reproduction de ces mesures dans tout le secteur;

- les possibilités d'acquérir la technologie de gestion de la demande d'énergie auprès de fournisseurs américains;

- le potentiel d'exportation, actuel ou prévu;

- en priorité, les petites et moyenne entreprise (PME).

Le Contractant avisera par écrit l'USAID et le Ministère de l'Energie et des Mines de son intention de proposer un audit à une entreprise du nouveau secteur de même qu'une justification basée sur les critères précités. Si le Contractant n'a pas reçu d'objection écrite dans un délai de deux semaines, il procédera à l'audit proposé.

C. Project Components

The project will finance the following:

1. Information and awareness

This component will create widespread awareness of the benefits and opportunities for

C. Les volets du Projet

Le projet financera les volets suivants:

1. Information et sensibilisation

Ce volet aura pour but de susciter et répandre une prise de conscience des avantages et

EDM and develop local EDM information channels. Outputs will include:

(a) information packages and campaign materials;

(b) workshops and seminars;

(c) technical publications, focusing on EDM practices and techniques;

(d) information centers located in participating professional, industrial and trade associations throughout the Kingdom of Morocco, while upgrading the Information and Documentation Center in the Ministry of Energy and Mines in the field of energy demand management.

(e) support to associations in the energy demand management field;

(f) U.S. study tours, involving participants from both the public and private sectors.

2. Technical Support

This component will provide technical and managerial know-how and technology transfer to plant operators and managers in the private sector. Outputs will include:

des possibilités offerts par la gestion de la demande de l'énergie et développer des filières locales d'information dans ce domaine. Les résultats escomptés comprendront:

(a) des programmes et campagnes d'information;

(b) des ateliers de travail et séminaires;

(c) des documents techniques portant sur des pratiques et des techniques en matière de gestion de la demande de l'énergie;

(d) la création de centres d'information dans les associations professionnelles, industrielles et commerciales participant au projet de tout le Royaume du Maroc et le renforcement du Centre d'Information et de la Documentation du Ministère de l'Energie et des Mines dans le domaine de la gestion de la demande de l'énergie.

(e) le soutien à tout association dans le domaine de la gestion de l'énergie.

(f) des voyages d'étude aux Etats-Unis pour des gens du secteur public et du secteur privé.

2. Soutien technique

Ce volet fournira un savoir-faire technique et administratif et un transfert technologique aux gestionnaires et directeurs d'usines du secteur privé. Les résultats escomptés comprendront:

(a) Energy audits of selected firms to assess general energy efficiency levels and to identify areas for further analysis. These audits will be varied in nature: from in-depth, thorough, plant audits, to simple system audits;

(b) Technical and economic feasibility analyses to follow-up on the audits, as warranted, and to work out the details for specific EDM interventions; and

(c) Technical applications to demonstrate the feasibility of using selected EDM equipment and technologies in Morocco. The selection of technical applications (e.g., replacement boilers, heat exchanges, and cogeneration systems) will be based on their energy savings potential, financial and economic merit, replicability in Morocco, availability from U.S. suppliers and other factors.

3. U.S. and in-country training

This component will build a reservoir of people at various levels in both the public and private sectors who understand and can continue to apply energy management techniques within their domains. The

(a) des audits énergétiques d'entreprises sélectionnées pour évaluer les niveaux d'efficience de l'énergie et identifier les domaines à analyser par la suite; ces audits seront de différentes natures, allant d'audits d'entreprise, approfondis et détaillés, à de simples système-audits;

(b) des études de faisabilité technique et économique en suivi aux audits, suivant qu'il sera nécessaire, et pour mettre au point les détails d'interventions spécifiques en matière de gestion de l'énergie; et

(c) des applications techniques pour démontrer que l'utilisation d'équipements et de technologies sélectionnés en matière de gestion de l'énergie peut être faite au Maroc. La sélection des applications techniques (par exemple, chaudières de remplacement, échangeurs de chaleur, et systèmes de cogénération) sera basée sur leur potentiel d'économie d'énergie, leurs avantages sur le plan financier et économique, la possibilité de les reproduire au Maroc, la possibilité de les obtenir auprès de fournisseurs américains, et d'autres facteurs.

3. Formation aux Etats-Unis et au Maroc

Ce volet permettra de constituer un groupe de personnes de différents niveaux comprenant les techniques de gestion de l'énergie et capables de continuer à les appliquer dans leurs domaines.

project will provide:

(a) Approximately 60 person months (about 30 participants) of U.S. training, including industry internships at U.S. companies and university short courses;

(b) Approximately 5 U.S. short-term study tours to familiarize public and private sector representatives with relevant operations in the U.S.;

(c) Approximately 200 person months (about 960 participants) of in-country training, both practical (hands-on) and theoretical (at seminars), primarily at Casablanca.

Illustrative courses include:

(i) Cost control for managers and financial directors;

(ii) Energy auditing for auditors and engineers;

(iii) Refresher courses in energy engineering technologies for engineers;

(iv) Electrical bill analysis for technical directors and engineers;

(v) Boiler tune-up analysis for technical directors and engineers;

Le projet fournira:

(a) environ 60 H-m (environ 30 participants) de formation aux Etats-Unis, dont des stages dans des compagnies industrielles américaines et des programmes universitaires de courte durée;

(b) environ 5 visites d'étude de courte durée aux Etats-Unis pour permettre à des représentants des secteurs public et privé de se familiariser avec les activités concernées aux Etats-Unis; et

(c) environ 200 H-m (environ 960 participants) de formation au Maroc, à la fois pratique (sur le tas) et théorique (séminaires), essentiellement à Casablanca.

Les programmes de formation porteront sur:

(i) le contrôle des coûts, pour les gestionnaires et les directeurs financiers;

(ii) les audits énergétiques, pour les auditeurs et les ingénieurs;

(iii) des cours de recyclage en technologies de l'énergie, pour les ingénieurs;

(iv) l'analyse de la consommation d'électricité, pour les directeurs techniques et les ingénieurs;

(v) l'analyse du réglage des chaudières, pour les directeurs techniques et les ingénieurs;

(vi) Practical hands-on training for technicians on maintenance and operation of energy systems;

(vii) Curriculum development, and other limited support to the National School of Engineering and Mines (ENIM), the National Vocational Training Office (ONFP), Ecole Mohamedia des Ingénieurs (EMI), and, the Hassan II Institute of Agronomy and Veterinary Medecin (IAV).

(viii) English language training for participants proposed for U.S. training.

4. Policy Analysis

This component will advise decision makers in the public and private sectors on further steps to take to support energy demand management activities. Outputs will include:

(a) Technical studies to analyze energy efficiencies of Moroccan manufactured products, etc.; and

(b) Policy studies to analyze EDM related issues, such as laws and regulations, and their relationship to the decision making process regarding EDM investments.

(vi) une formation pratique en matière de maintenance et de fonctionnement des systèmes énergétiques, pour les techniciens;

(vii) la préparation du programme de cours et autre soutien limité à l'Ecole Nationale d'Ingénierie et des Mines (ENIM), à l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP), à l'Ecole Mohamedia des Ingénieurs (EMI), et à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV).

(viii) des cours d'anglais pour les participants proposés pour la formation aux Etats-Unis.

4. Analyse politique

Ce volet consistera à donner des conseils aux responsables des secteurs public et privé sur les prochaines démarches à entreprendre pour soutenir les activités de gestion de la demande de l'énergie. Les résultats escomptés seront:

(a) des études techniques, relative à des aspects tels que l'efficacité énergétique des produits manufacturés marocains; et

(b) des études politiques pour analyser les questions relatives à la gestion de la demande de l'énergie, telles que les lois et règlementations, et leurs rapports avec le processus de prise de décision concernant les investissements dans la gestion de la demande de l'énergie.

(c) Necessary energy consumption data studies on sectors mutually agreed upon by the Ministry of Energy and Mines and USAID. Terms of reference for these studies will be prepared by the Ministry of Energy and Mines and approved by USAID. The studies will be undertaken by Moroccan subcontractors.

(c) Les enquêtes nécessaires sur les consommations energetiques dans les differents secteurs acceptées d'un commun accord par l'USAID et le Ministère de l'Energie et des Mines. Les termes de références de ces enquêtes seront élaborées par le Ministère de l'Energie et des Mines et approuvées par l'USAID. Ces enquêtes seront réalisées par des sous-traitants marocains.

ARTICLE II - CONTRIBUTION OF THE PARTIES

In order to achieve the goal and purpose of the Project, the parties will provide inputs to the Project as described below:

A. A.I.D. ($8,600,000)

A.I.D.'s contribution to the project will be up to $8,600,000, subject to the availability of funds to A.I.D. and the agreement of the Parties to proceed with additional funding beyond the 7 million dollars made available with this Amendment Number 1. The funds will be provided for:

1. Technical Assistance (see Article III, Section A. 4. below);

2. Commodities (see Article III. Section B. below);

3. Training (see Article I. Section C. 3. above);

ARTICLE II - CONTRIBUTIONS DES PARTIES

Afin de réaliser le but et l'objectif du projet, les parties fourniront les contributions suivantes au Projet:

A. L'A.I.D. (8.600.000 dollars)

La contribution de l'A.I.D. au Projet s'élèvera à 8.600.000 dollars, sous réserve de la disponibilité des fonds alloués à l'A.I.D. et de l'accord conclu par les Parties pour procéder à un financement supplémentaire, s'ajoutant aux 7 millions de dollars disponibles au titre du présent Amendement no.1. Ces fonds seront affectés aux rubriques suivantes:

1. l'assistance technique (voir Article III section A.4. ci-dessous);

2. le matériel (voir article III, section B. ci-dessous);

3. la formation (voir Article I, Section C.3. ci-dessus);

4. Policy analysis (see Article I. Section C. 4. above);

5. Evaluation and financial audit (see Article IV. below); and

6. Contingencies.

For life of project funding for each of these project inputs refer to Tables 1, 3 and 4 of this Annex.

B. Grantee ($1,123,000)

The Grantee's estimated contribution is the dirham equivalent of $1,123,000. (See Tables 2 and 4 of this Annex).

Government of Morocco's (GOM) contribution will include salaries of project counterparts, such as the Ministry of Energy and Mines official assigned to manage the project and other steering committee members; salary maintenance and international airfares for participants; and operating expenses (e.g., staff support, facilities, maintenance of equipment, etc.) by participating departments.

ENIM will provide training and seminar facilities for in-country training, and a project coordinator to work with the technical assistance contractor.

4. les analyses politiques (voir Article I, Section C.4. ci-dessus);

5. les évaluations et les audits financiers (voir Article IV ci-dessous);

6. les imprévus.

Pour le financement de chacune des contributions au projet pendant la durée de vie du projet, se référer aux tableaux 1, 3 et 4 de la présente Annexe.

B. Le Bénéficiaire (1.123.000 dollars)

La contribution du Bénéficiaire est estimée à l'équivalent de 1.123.000 dollars en dirhams. (Voir tableaux 2 et 4 de la présente Annexe.)

La contribution du Gouvernement du Maroc comprendra les salaires des homologues marocains travaillant sur le projet, tel que le responsable du Ministère de l'Energie et des Mines affecté au Projet et les autres membres du comité de Direction; les salaires et les billets d'avion des participants; et les dépenses de fonctionnement (par exemple, soutien en personnel, installations, entretien des équipements, etc) par les départements participant au Projet.

L'ENIM fournira les installations pour la formation au Maroc et un coordinateur de projet qui travaillera avec le contractant responsable de l'assistance technique.

C. Private Sector ($3,214,000)

The Moroccan private sector's estimated contribution to the project is the dirham equivalent of $3,214,000. These contributions will be in the form of cost-sharing for services provided to beneficiary firms. By the end of the project firms will be paying the full cost of

services, helping to ensure sustainability.

The cost sharing formula will consist of the following general guidelines. By mutual agreement between the Ministry of Energy and Mines and USAID, and after consultation with the technical assistance contractor, the formula can be changed at any time during the project as the realities of the market for services changes or becomes better known to the Parties. The formula currently is:

For in-depth audits, a minimum of 75% of the total cost, except in cases where the project moves into new sectors and needs to charge less of a percentage of total cost for marketing and increased awareness purposes. Simple audits, from 50% to 75% as determined by the contractor. For electrical analyses , 50% to 75% for the first year of the extension, to be modified as is feasible. For training workshops, participants pay up to Dh 1,200 per topic covered which represents approximately 20% of total workshop cost.

C. Le Secteur privé (3.214.000 dollars)

La contribution du secteur privé marocain au Projet est estimée à l'équivalent de 3.214.000 dollars en dirhams. Ces contributions se feront sous la forme du partage des coûts pour les services fournis aux sociétés bénéficiaires. D'ici la fin du projet, les sociétés paieront la totalité du coût des services , ce qui aidera à assurer le financement à long terme.

La formule de répartition des coûts suivra les principes-directeurs suivants. Par accord mutuel entre le Ministère de l'Energies et des Mines et l'USAID, et après consultation du contractant de l'assistance technique, la formule pourra être modifiée à tout moment en cours du projet à mesure que les réalités du marché des services changeront ou seront mieux connues des Parties. Au moment actuel, cette formule est la suivante:

Pour les audits approfondis, au minimum 75% du coût total, sauf quant le projet s'applique à de nouveaux secteurs et doit, à des fins de commercialisation, exiger un moindre pourcentage du coût total. Pour les audits simples, de 50% à 75%, selon ce que décidera le contractant. Pour les analyses relatives à l'électricité, 50% à 75% pour la première année de l'extension, à modifier selon les possibilités. Pour les ateliers de formation, les participants paieront 1.200 DH par thème traité, ce qui représente environ 20% du coût total des ateliers.

The private sector will contribute at least 65% of the cost of equipment under the demonstration projects component. In addition, both the public and private sector will provide 50% of U.S. training and study tour costs.

Le secteur privé contribuera pour au moins 65% au coût de l'équipement requis pour le volet des projets de démonstration. En outre, les secteurs public et privé financeront ensemble 50% des coûts de la formation et des visites d'étude aux Etats-Unis.

ARTICLE III - IMPLEMENTATION

A. Parties to Project Implementation

The parties to project implementation will include the Ministry of Energy and Mines, USAID Morocco, the Project Steering Committee represented by both MEM and USAID, and the technical assistance contractor.

Illustrative roles of the parties are as follows:

1. Ministry of Energy and Mines (MEM)

MEM will: (a) designate a Project Manager; (b) participate in the Project Steering Committee; (c) monitor contractor activities and performance; (d) facilitate work of the technical assistance contractor; and (e) contribute additional services as mutually agreed by USAID and MEM.

2. USAID Morocco

AID will: (a) amend the contract in order to implement the Scope of Work for the

ARTICLE III - MISE EN OEUVRE

A. Parties chargées de la mise en oeuvre du Projet

Les Parties chargées de la mise en oeuvre du projet comprendront le Ministère de l'Energie et des Mines, l'USAID Maroc, le comité directeur du Projet composé de représentants du MEM et de l'USAID, et le contractant chargé de l'assistance technique.

Les rôles des Parties seront les suivants:

1. Ministère de l'Energie et des Mines (MEM)

Le Ministère de l'Energie et des Mines: (a) désignera un responsable du projet; (b) participera au Comité de Direction du Projet; (c) suivra les travaux et les performances du contractant; (d) facilitera le travail du contractant chargé de l'assistance technique; et (e) fournira d'autres services, suivant ce dont il sera convenu entre le Ministère de l'Energie et des Mines et l'USAID.

2. USAID Maroc

L'A.I.D. (a) modifiera le contrat en vue de l'exécution des Termes de Référence dans le

project extension, (b) participate in the Project Steering Committee; (c) monitor contractor activities and performance; (d) assist in the placement of, and in-country English language training for, qualified candidates for U.S. training courses and internships; (e) prepare final evaluation terms of reference, prepare the contract for the evaluation, and follow-up on recommendations with the MEM, and (f) prepare the terms of reference for and contract for the non-federal audit of the project.

cadre de l'extension du Projet, (b) participera aux réunions du Comité de Direction du Projet; (c) suivra les travaux et les performances du contractant; (d) contribuera au placement et à la formation en langue anglaise des candidats qualifiés pour suivre des études et des stages aux Etats-Unis; (e) préparera les termes de référence de l'évaluation finale, élaborera le contrat pour l'évaluation, et veillera au suivi des recommandations avec le Ministère de l'Energie et des Mines, et (f) préparera les termes de référence et le contrat pour l'audit indépendant du projet.

3. Project Steering Committee

The Project Steering Committee will have representatives from the MEM, USAID, and eventually, the private sector. By mutual agreement between USAID and MEM, a private sector representative will be selected to attend the meetings. Members of the Steering Committee include MEM's Director of Energy, the Deputy Director of Energy, and the MEM Project Manager, the USAID Project Officer and the Private Sector representative. The representative from the private sector will be selected jointly by USAID and MEM.

3. Comité de Direction du Projet

Le Comité de Direction du Projet sera composé de représentants du Ministère de l'Energie et des Mines, de l'USAID et éventuellement du secteur privé. Le représentant du secteur privé participera aux réunions du Comité de Direction au cas où cela sera jugé approprié par accord mutuel entre le Ministère de l'Energie et des Mines et l'USAID. Les membres du Comité seront: pour le Ministère, le Directeur de l'Energie, le Directeur adjoint de l'Energie et le Responsable du Projet; pour l'USAID, le Responsable du Projet; et le représentant du secteur privé sera choisi conjointement par l'USAID et le Ministère.

The Chief of Party of the technical assistance contractor may attend meetings of the Committee. In those cases, all

Le Chef d'équipe du contractant principal pourait assister aux réunions du Comité Directeur. Dans ce cas, il assurerait le

minutes of the Steering Committee will be prepared and distributed by the technical assistance contractor. If no comments are sent to the technical assistance contractor within two weeks of their distribution, the minutes of the meeting will be considered approved.

The Committee will meet regularly (quarterly, or more often if necessary). It will: (a) act as a conduit for decisions taken by the Grantee to promote EDM; (b) formulate and discuss strategies and action plans for the promotion of EDM in Morocco; (c) review all project documents, such as contractor quarterly reports, annual workplans, training and procurement plans, and evaluation reports, and propose follow-up activities; (d) monitor contractor activities and performance; and (e) discuss directions being provided to the contractor by USAID.

All decisions of the Steering Committee will be executed with minimum delay (a maximum of three weeks).

4. The Technical Assistance Contractor

The technical assistance contractor will: (a) manage day-to-day project

secretariat de la réunion. Tous les comptes rendus des differentes réunions seraient preparés et distribués par le contractant principal. Si aucun commentaire ne parvient au contractant principal dans un délai de deux semaines après leur distribution, les comptes rendus seraient considerés comme approuvés.

Le Comité se réunira régulièrement (tous les trimestres ou plus souvent si c'est nécessaire). Il devra (a) orienter les décisions qui seront prises par le Bénéficiaire pour promouvoir la gestion de la demande de l'énergie; (b) formuler et discuter les stratégies et les plans d'action pour la promotion de la gestion de l'énergie au Maroc; (c) examiner tous les documents du projet, tels que les rapports trimestriels du contractant et ses plans de travail, de formation et d'achat annuels, ainsi que les rapports d'évaluation, et proposer des activités de suivi; (d) suivre les travaux et les performances du contractant; et (e) discuter les directives que devra fournir l'USAID au contractant.

Toutes les decisions du Comité Directeur seront entreés en execution dans des delais raisonables (maximum trois semaines).

4. Le contractant chargé de l'assistance technique

Le contractant chargé de fournir l'assistance technique sera chargé de: (a) assurer la

implementation; (b) develop and ensure accomplishment of annual work plans; (c) prepare annual training and procurement plans; (d) conduct and coordinate project activities; (e) prepare terms of reference for carrying out special studies and implement these studies; (f) prepare terms of reference for and subcontract with Moroccan and U.S. individuals and firms to conduct selected project activities; (g) manage and evaluate subcontractor work; (h) monitor energy savings; (i) prepare quarterly reports; (j) report on project activities to the Project Steering Committee; and (k) identify and analyze policy issues critical to project success.

gestion quotidienne de l'exécution du projet; (b) préparer des plans de travail annuels et veiller à leur exécution; (c) préparer des plans de formation et des plans d'achat annuels; (d) diriger et coordonner les activités du Projet; (e) préparer les termes de références pour la réalisation d'études particulières et mettre en oeuvre ces études; (f) préparer les termes de référence pour des contrats de sous-traitance avec des personnes ou des sociétés marocaines ou américaines concernant la réalisation de certaines activités du Projet; (g) diriger et évaluer les travaux des sous-traitants; (h) controler les économies de l'énergie; (i) préparer des compte-rendus trimestriels; (j) rendre compte des activités du Projet au Comité de Direction du Projet; et (k) identifier et analyser les questions de politique cruciales pour la réussite du Projet.

The technical assistance contractor will procure commodities and training for the project in accordance with annual workplans and A.I.D. procurement and training regulations.

Le contractant chargé de l'assistance technique fournira les biens et les programmes de formation prévus pour le Projet selon les plans de travail annuels, et en conformité avec les règlementations de l'AID en matière d'achat et de formation.

The technical assistance contractor will provide three long term resident technical advisors: a Senior Energy Management Specialist (Chief of Party), for about 63 person months; an Information and Energy Conservation Specialist, for about 48 person months; and an Energy Training and

Le contractant chargé de l'assistance technique fournira trois conseillers techniques résidents pour une mission de longue durée: un spécialiste de haut niveau en gestion de l'énergie (chef d'équipe) à raison de 63 H-m environ; un spécialiste en information et en conservation de l'énergie, à

Marketing Specialist for 24 months.

raison de 48 H-m environ; et un spécialiste en formation et en commercialisation en matière d'énergie, à raison de 24 H-m.

In addition, the technical assistance contractor will provide:

En outre, le contractant chargé de l'assistance technique fournira:

(a) Approximately 25 person months of short term U.S. experts who, individually or in cooperation with the resident advisors and subcontractors, will assist in project implementation. They will, as appropriate:

(a) environ 25 H-m de missions de courte durée d'experts américains qui, individuellement ou en collaboration avec les conseillers résidents ou leurs sous-traitants, contribueront à la réalisation du Projet. Suivant ce qui sera approprié, ils devront:

(i) assist in the development of the Ministry of Energy and Mines' Documentation and Information Center.

(i) aider à la mise en place du Centre de documentation et d'information du Ministère de l'Energie et des Mines.

(ii) assist in further developing awareness and marketing of the project;

(ii) contribuer à promouvoir la connaissance et la commercialisation du projet;

(iii) assist in EDM service provision as necessary;

(iii) aider à la prestation de services en matière de gestion de la demande d'énergie selon les besoins;

(iv) carry out policy studies and analyses;

(iv) réaliser des études et des analyses sur les politiques à suivre;

(v) Plan and assure completion of U.S. study tours and training; and,

(v) planifier et mettre en oeuvre des visites d'étude et des programmes de formation aux Etats-Unis; et,

(vi) develop and refine curriculum for local training courses.

(vi) établir et perfectionner un programme pour des cours de formation au Maroc.

(b) Specialized Moroccan professionals to work with the

(b) des professionnels marocains spécialisés qui

resident experts as colleagues and counterparts, to implement project activities, and to assure transfer of skills and continuity over the life of project;

(c) Qualified U.S. and Moroccan firms under subcontract to carry out discrete tasks in project implementation as appropriate; and

(d) Local and home office support staff.

(e) The technical assistance contractor will inform the Ministry of Energy and Mines in advance of important meetings, presentations and negotiations that it is undertaking in the interest of the project.

B. Commodities

The project will provide two all terrain vehicles, microcomputers and accessories, and office furniture and supplies to facilitate the work of the technical support team; and energy audit and monitoring equipment to assist the technical advisors, subcontractors, and participating firms assess energy efficiencies. The technical assistance contractor will procure these commodities in accordance with annual work and procurement plans and A.I.D. procurement regulations.

travailleront avec les conseillers résidents en tant que leurs collègues et leurs homologues pour réaliser les activités du Projet et pour assurer le transfert des technologies et la bonne continuité du Projet;

(c) des sous-traitants américains ou marocains qualifiés pour réaliser certaines tâches suivant qu'il sera approprié dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet; et

(d) du personnel de soutien local et à son siège aux Etats-Unis.

(e) Le contractant de l'assistance technique informera le Ministère de l'Energie et des Mines suffisament à l'avance des réunions exposées et négociations importantes qu'il organisera dans le cadre des activités du projet.

B. Matériel

Le projet fournira deux véhicules tout terrain, des micro-ordinateurs et leurs accessoires, et des meubles et fournitures de bureau pour faciliter le travail de l'équipe d'assistance technique; et de l'équipement de contrôle et d'audit énergétique pour aider les conseillers techniques, les sous-traitants et les entreprises participantes à évaluer l'efficience de l'énergie. Le contractant chargé de l'assistance technique achètera ces équipements suivant les plans de travail et d'achat annuel et conformément aux

règlementations de l'AID en matière d'achats.

The project will also provide funds for the purchase of equipment to demonstrate EDM technical applications, following the cost share formula given in Article II, Section C above.

Le projet fournira aussi des fonds pour acheter des équipements pour démontrer des applications techniques de la gestion de la demande d'énergie suivant la formule de partage des coûts décrite à la Section C de l'Article II ci-dessus.

Since imported machinery and/or equipment that leads to or provides increased energy efficiency is not subject to Moroccan import duties, for any such equipment funded in part or in totality by the Project, the Ministry of Energy and Mines will facilitate its duty free importation.

Du fait que les machines et/ou l'équipement importés amenant ou permettant une augmentation de l'efficience énergétique ne sont pas soumis aux droits d'importation marocains, pour ce type d'équipement financé en partie ou en totalité par le projet, le Ministère de l'Energie et des Mines veillera à ce que l'importation soit exemptée de droits.

The Project will support the Ministry's Energy Bus Team. That assistance will consist of required actions such as training, equipment purchase, and other specific activities.

Le projet soutiendrra l'équipe du Ministère de l'Energie et des Mines chargé du bus énergétique. Cette assistance comprendra toute les actions necessaires, tels que la formation, l'acquisition d'equipement et d'autres activités specifiques.

ARTICLE IV - <u>EVALUATION</u>

The project extension will include one final evaluation, to be undertaken in fourth quarter of Fiscal Year the 1994. Outside experts under A.I.D. direct contract will conduct the evaluation in collaboration with MEM and USAID officials. Evaluation funds will not be part of the contract funds.

ARTICLE IV - <u>EVALUATION</u>

L'extension du projet comprendra une évaluation finale à effectuer au quatrième trimestre de l'année fiscale 1994. Des experts de l'extérieur dans le cadre d'un contrat direct avec l'AID dirigeront l'évaluation en collaboration avec les responsables du Ministère de l'Energie et des Mines et de l'USAID. Les fonds d'evaluation ne feront pas partie des fonds du contrat

The project will be evaluated with respect to (1) whether the types and numbers of planned activities have been carried out, and (2) whether these activities have achieved the desired results.

The project will finance one external financial audit in the first quarter of FY 1994.

ARTICLE V. Illustrative Financial Plan

An Illustrative Financial Plan, Tables 1 and 2 of Annex 1, sets forth the planned contributions of the parties. Estimated annual expenditures of the Parties are set forth in Tables 3 and 4. Changes may be made to the Plan by written agreement of the representatives of the Parties identified in Section 8.2 without formal amendment of the Agreement, provided that such changes do not cause (i) A.I.D.'s contribution to exceed the amount set forth under Section 3.1 of the Agreement, or (ii) the GOM's contribution to be less than the amount set forth under Section 3.2 of the Agreement.

Le projet sera évalué afin de voir (1) si les activités prévues, en type et en nombre, ont été réalisées et (2) si ces activités ont produit les résultats recherchés.

Le Projet financera un audit financier externe au premier trimestre de l'année fiscale 1994.

ARTICLE V. Plan Financier Explicatif

Un Plan Financier Explicatif, tableaux 1 et 2 de l'Annexe 1, définit les contributions prévues par les Parties. Les dépenses annuelles estimatives des Parties sont indiquées aux tableaux 3 et 4. Des changements peuvent être apportés au Plan sur accord écrit entre les représentants des Parties identifiées à la Section 8.2 sans amendement officiel du présent Accord, sous réserve que ces modifications n'entrainent pas (i) l'augmentation de la contribution de l'AID au delà du montant fixé à la Section 3.1 de l'Accord, ni (ii) la diminution de la contribution du Gouvernement du Maroc au dessous du montant fixé la Section 3.2 de l'Accord.

Table 1 of Annex 1A
SUMMARY OF AID CONTRIBUTION

Category	Obligations Prior to this Amendment	Funds Budgeted by this Amendment	Funds Obligated by this Amendment	Balance of Project to be Obligated	Life of Project Funding
Technical Assistance	2,800,000	3,361,000	1,761,000	1,600,000	6,161,000
Commodities	850,000	30,000	30,000	-	880,000
Training	500,000	170,000	170,000	-	670,000
Policy Analysis	200,000	300,000	300,000	-	500,000
Evaluation/Audit	150,000	44,000	44,000	-	194,000
Contingency	500,000	(305,000)	(305,000)	-	195,000
Total	5,000,000	3,600,000	2,000,000	1,600,000	8,600,000

Tableau 1 de l'Annexe 1A
Résumé de la contribution de l'AID

Catégorie	Fonds engagés avant le présent Amendement	Fonds Budgetiés par le présent Amendement	Fonds engagés par le présent Amendement	Solde à engager selon la disponibilité des fonds	Financement pour la durée du projet
Assistance Technique	2,800,000	3,361,000	1,761,000	1,600,000	6,161,000
Matériel	850,000	30,000	30,000	-	880,000
Formation	500,000	170,000	170,000	-	670,000
Analyse Politique	200,000	300,000	300,000	-	500,000
Evaluation/Audit	150,000	44,000	44,000	-	194,000
Frais Imprévus	500,000	(305,000)	(305,000)	-	195,000
Total	5,000,000	3,600,000	2,000,000	1,600,000	[illegible],000

Table 2 of Annex 1A
Summary of Financial Plan

Category	AID	GOM	Autre	Total
Technical Assistance	6,161,000	585,000[1/]	292,000[5/]	7,038,000
Commodities	880,000	73,000[2/]	2,630,000[6/]	3,583,000
Training	670,000	292,000[3/]	292,000[7/]	1,254,000
Policy Analysis	500,000	73,000[4/]	-	573,000
Evaluation/Audit	194,000	-	-	194,000
Contingency	195,000	100,000	-	295,000
Total	8,600,000	1,123,000	3,214,000	12,937,000

(a) Moroccan private sector.
(1) Salaries of counterparts, members of Steering Committee and their administrative staff; facilities.
(2) Audit and monitoring equipment.
(3) Facilities for courses and seminars; maintenance of the salaries of the staff being trainined in the U.S.; air fares.
(4) Counterparts salaries.
(5) Counterparts, administrative staff, facilities and cash contribution for commodities.
(6) Facility costs, fees, mailing costs and cash contribution for commodities.
(7) Training facilities, air fares, perdiem, salaries and cash contribution for training.

Tableau 2 de l'Annex 1A
Résumé du Plan Financier

Catégories	AID	GOM	Autre	Total
Assistance Technique	6,161,000	585,000[1/]	292,000[5/]	7,038,000
Matériel	880,000	73,000[2/]	2,630,000[6/]	3,583,000
Formation	670,000	292,000[3/]	292,000[7/]	1,254,000
Analyse Politique	500,000	73,000[4/]	-	573,000
Evaluation/Audit	194,000	-	-	194,000
Frais Imprévus	195,000	100,000	-	295,000
Total	8,600,000	1,123,000	3,214,000	12,937,000

(a) Secteur privé marocain.
(1) Salaires des homologues, des membres du comité directeur et de leur personnel administratif, installations.
(2) Equipement d'audit et de contrôle.
(3) Installations pour les cours et les séminaires; maintien du salaire du personnel en formation aux Etats-Unis; billets d'avion.
(4) Salaires des homologues.
(5) Homologues, personnel administratif, installations et participation en liquide pour les activités.
(6) Charges d'installations, droits, frais d'expédition et participation en liquide pour le matériel.
(7) Installations pour la formation, billets d'avion, perdiem, salaires et participation en liquide pour la formation.

Table 3 of Annex 1A
Estimated Annual Expenditures by AID
($000)

	FY 89 1988-89	FY 90 1989-90	FY91 1990-91	FY92 1991-92	FY93 1992-93	FY94 1993-94	FY95 1994-95	TOTAL
1. Technical Assistance	385	838	785	823	1,491	1,396	443	6,161
2. Commodities	50	75	120	125	320	185	5	880
3. Training		30	30	31	274	280	45	670
4. Policy Analysis					300	200		500
5. Evaluation Audit			54		40	100		194
6. Contingency				20	75	75	25	195
TOTAL	435	943	989	999	2500	2216	518	8600

Tableau 3 de l'Annexe 1A
Estimation des Dépenses Annuelles par l'AID
($000)

	FY 89 1988-89	FY 90 1989-90	FY91 1990-91	FY92 1991-92	FY93 1992-93	FY94 1993-94	FY95 1994-95	TOTAL
1. Assistance Technique	385	838	785	823	1,491	1,396	443	6,161
2. Matériel	50	75	120	125	320	185	5	880
3. Formation		30	30	31	274	280	45	670
4. Analyse Politique					300	200		500
5. Evaluation/Audit			54		40	100		194
6. Frais Imprévus				20	75	75	25	195
TOTAL	435	943	989	999	2500	2216	518	8600

Table 4 of Annex 1A
Estimated Annual Expenditures by GOM and the Private Sector
($000)

	FY 89 1988-89		FY 90 1989-90		FY 91 1990-91		FY 92 1991-92		FY 93 1992-93		FY 94 1993-94		FY 95 1994-95		Total	
Category	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**
1. Technical Assistance	80	20	80	60	80	60	80	50	100	10	100	46	65	46	585	292
2. Commodities	10	300	10	450	10	450	10	450	10	150	13	415			73	2630
3. Training	50	40	50	40	50	40	40	10	40	70	42	46	20	46	292	292
4. Policy Analysis	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	23				73	-
5. Evaluation Audit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
6. Contingency	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	25	-	25	-	100	-
Total	140	360	140	550	140	550	140	510	250	230	203	507	120	507	1123	3214

Table 4 de l'Annexe 1A
Estimation des dépenses Annuelle par GM et le secteur privé
($000)

	FY 89 1988-89		FY 90 1989-90		FY 91 1990-91		FY 92 1991-92		FY 93 1992-93		FY 94 1993-94		FY 95 1994-95		Total	
Category	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**	**GOM**	**Other**
1. Assistance Technique	80	20	80	60	80	60	80	50	100	10	100	46	65	46	585	29.
2. Matériel	10	300	10	450	10	450	10	450	10	150	13	415			73	263
3. Formation	50	40	50	40	50	40	40	10	40	70	42	46	20	46	292	292
4. Analyse Politique	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	23				73	
5. Evaluation/Audit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	
6. Fais Imprévus	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	25	-	25	-	100	
Total	140	360	140	550	140	550	140	510	250	230	203	507	120	507	1123	321-